



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 20 août dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Le centre social rural de Veynes accueille une jeune fille du Dévoluy en apprentissage pour préparer en alternance le diplôme d'Etat d'Éducatrice Jeunes Enfants (EJE). La Commune prendra en charge financièrement une partie du coût de formation en versant une subvention au centre social. Le conseil municipal approuve le partenariat.

2- L'Office du Tourisme gère l'été les clubs juniors de Superdévoluy et de la Joue du Loup pour le compte de la Commune. Le conseil municipal approuve cette convention avec une subvention d'équilibre prévisionnelle de 9 000 €.

3- Participation à la consultation organisée par le CDG 05 pour les assurances maintien de salaires : le conseil municipal approuve cette participation.

4- Echanges de terrains hameau des Garcins—modification des délibérations prises en Mars dernier en précisant qu'aucune soule ne sera exigée. Le conseil municipal donne son accord par 13 voix.

5- Afin de lancer la procédure de création d'une nouvelle ACCA, le Préfet demande que la Commune apporte le droit de chasse de la totalité des terrains propriétés de la Commune à la future ACCA en cours de constitution ; le Conseil municipal par 13 voix et 1 abstention donne son accord.

6- Les nouveaux statuts de la CCBD comporteront au niveau des compétences obligatoires « développement économique » la compétence suivante tout type d'activités qu'il relève :

- * Développement du massif de Céüze ;
- * des activités de pleine nature ;
- * des activités sportives ;
- * des activités d'hiver.

La CCBD organisera les services correspondants et mettra en œuvre les actions et opérations qui contribueront à ce développement. Le conseil municipal approuve cette modification.

7- La Commune accepte d'acquérir un local aux Arcades à la Joue Du Loup à 70.000 € (+ 5.000 € de frais) et va solliciter auprès de la Région une subvention. La Commune envisage d'aménager dans tout cet espace une maison de santé.

8- Loyer AFP de la Cluse : En attendant une harmonisation des loyers entre les 4 groupements pastoraux, le conseil municipal accepte que le titre de 2014 et celui qui va être émis en 2015 soient diminués de moitié (environ 1.600 € au lieu de 3.200 €).

9- Le Conseil Municipal a voté les décisions modificatives au budget général et au budget annexe eau, assainissement, STEP.

10- Une délibération de principe a été prise le 11 Mai 2015 pour l'instauration du droit de préemption des fonds de commerce et artisans, suite à l'avis favorable des Chambres de Métiers et de Commerce, le conseil municipal décide d'instaurer ce droit de préemption sur la Commune.

11- Une information sur les décisions prises par le Maire durant le 1er semestre 2015 est donnée.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune : www.mairiedevoluy.fr